

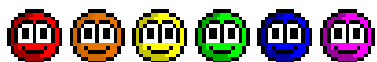
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2754>



22/10/08

# Collège de Longvic : procès contre un enseignant 22/10/08

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: vendredi 7 novembre 2008

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Le 22/10/08, un jugement a été rendu dans l'affaire qui opposait un collègue à des parents d'élèves : reconnu coupable, il n'aura pas à subir de peine ; mais un tel cas n'aurait jamais dû arriver en correctionnelle ! Il est emblématique de la judiciarisation à outrance qui menace les enseignants dans l'exercice de leur métier...**

*La section syndicale de Côte d'Or, associée à la CGT et au SGEN , ont adressé le communiqué de presse commun suivant, après le rendu du jugement le 22/10/08 :*

---

## **Communiqué de presse de la CGT Educat'Action 21, du SNES- FSU 21, du SGEN-CFDT 21**

**Le Tribunal correctionnel déclare coupable le professeur du collège de Longvic et le dispense de peine.**

En déclarant notre collègue coupable, le tribunal a tranché, de bien mauvaise manière.

Les faits : parce que l'élève lui avait jeté son carnet de correspondance, le professeur le lui a renvoyé de la même façon ; l'incident, certes regrettable en soi, aurait dû être réglé dans l'établissement et ne jamais arriver à la barre d'un tribunal. En fait, il est révélateur de la dégradation des conditions d'exercice du métier d'enseignant.

Bien entendu le Tribunal ne pouvait pas répondre aux difficultés quotidiennes du professeur, seul dans sa salle de cours, exposé en première ligne aux incivilités répétées de quelques élèves. La direction de l'établissement aurait dû favoriser la voie du dialogue avec l'élève, la famille et l'enseignant ; or, c'est l'inverse qui s'est produit, ce qui est totalement inacceptable. Cela encourage une fuite en avant judiciaire des relations maîtres-élèves.

Il est plus que regrettable que la chaîne hiérarchique n'ait pas mis en place les conditions d'une médiation pour ce type d'incident afin d'apporter une réponse immédiate, adaptée et proportionnée dans le cadre de l'Education nationale. C'est un très mauvais signal et un très mauvais exemple qui est donné ainsi par l'Institution à l'ensemble des personnels, parfois désarmés devant des élèves indisciplinés, voire agressifs.

Ce sentiment d'abandon ne peut que désespérer un peu plus une profession et encourager certains élèves à pousser les enseignants dans leurs derniers retranchements. Ce jugement est ressenti comme une injustice par les personnels qui sont en droit d'attendre une protection et des procédures de médiation adaptées de la part de la hiérarchie de l'Education nationale face au comportement d'une minorité d'élèves.

---

*Parallèlement, les enseignants du collège ont aussi adressé une déclaration le 23/10/08 pour soutenir leur collègue :*

---

## **DECLARATION DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE ROLAND DORGELES A LONGVIC**

Nous, enseignants du Collège Roland Dorgelès à Longvic, sommes choqués de la comparution d'un de nos collègues au tribunal correctionnel.

Nous sommes choqués et affligés qu'un incident banal auquel tout enseignant est confronté régulièrement, et qui aurait dû se régler en interne, ait abouti au tribunal correctionnel ; ce malgré la demande de médiation du parquet et contre son avis.

Nous sommes choqués, affligés et inquiets de la judiciarisation croissante dans notre métier alors que nos conditions de travail se dégradent ; ce qui est contradictoire avec la demande de plus en plus forte de la société que l'école assume et l'enseignement et l'éducation de ses enfants.

Quand les autorités de l'Education Nationale et nos administrations s'engageront-elles à nos côtés pour nous soutenir dans le difficile exercice de notre mission ?

---

*Une audience intersyndicale a été demandée en urgence au Rectorat, pour revenir sur les préjudices individuels subis par le collègue dans cette affaire pendant deux ans, mais aussi pour dénoncer les conditions de travail et l'ambiance du collège, liées aux pratiques très contestables de l'équipe de Direction.*

PS:

*Vous pourrez retrouver une interview des responsables syndicaux concernés par cette affaire, dans le 19-20 du journal télévisé de FR3, en date du 23/10/08.*